



**RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
AU CENTRE DES CONGRÈS DE LA PÉNINSULE ACADIENNE**

DATE : Le 18 juin 2019

HEURE : 18 h

PRÉSENTS : Anita Savoie-Robichaud (maire), Kassim Doumbia (maire suppléant), Rémi Hébert (conseiller), Marie-Lou Noël (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Percy Mallet (conseiller), Brigitte Mazerolle Arseneau (directrice générale) et Elise Roussel (greffière)

ABSENT : Aucun

PUBLIC : 6 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 18h05.

2. Divulgarion de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Point à l'ordre du jour :

4.1 Mise à niveau de l'échelle salariale – Poste comptable

Considérant que la municipalité a évolué au fil des années et que les besoins de celle-ci ont changé, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'abolir le poste de secrétaire-comptable de l'organigramme organisationnel pour le remplacer avec un poste de comptable agréé, pour ce faire une nouvelle échelle salariale doit être définie, soit de 65 639 \$ à 78 767 \$.

Il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia et appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la proposition soumise à l'assemblée soit amendée en retranchant le mot « agréé ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Considérant que la municipalité a évolué au fil des années et que les besoins de celle-ci ont changé, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'abolir le poste de secrétaire-comptable de l'organigramme organisationnel pour le remplacer avec un poste de comptable, pour ce faire une nouvelle échelle salariale doit être définie, soit de 65 639 \$ à 78 767 \$.

ADOPTÉE 5 oui & 1 non

Le conseiller Rémi Hébert a voté contre

VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Savoie-Robichaud MAIRE
Elise Roussel GREFFIER

4.2 Renouvellement du contrat – Assurance collective 2019

ATTENDU que BFL CANADA services conseils inc. (**BFL SCI**) a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la Ville de Shippagan dans le cadre du regroupement en assurance collective de l'AFMNB;

ATTENDU que **BFL SCI** confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (Croix Bleue), pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, sont justifiées;

ATTENDU que **BFL SCI** indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa troisième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la Ville de Shippagan et qu'ils jugent opportun de les accepter, il est proposé par le conseiller Kassim Doumbia appuyé du conseiller Percy Mallet que le conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par Croix Bleue concernant l'assurance collective des employés de la Ville de Shippagan pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 au montant de 93 399.60 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Mise à jour du système de notification d'alarme – Station principale d'eau douce et d'eaux salées

Considérant que le système actuel pour les notifications d'alarme pour les stations principales d'eau douce et d'eaux salées ne sera plus disponible sur pagette au 30 juin 2019, et qu'il faut absolument mettre à jour le système qui est essentiel pour la bonne qualité de l'eau, il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet que la municipalité débourse la somme de 31 845.50 \$ pour la mise à niveau du système afin que les alarmes soient dorénavant envoyées par internet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Levée de l'assemblée

La séance est levée à 18h30.

6. Parole au public

La maire donne la parole au public.

La séance se termine à 18h33.

VILLE DE SHIPPAGAN
Anita Anne Richard MAIRE
Elise Roussel GREFFIER